



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 2 avril 2019, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-57 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 16.

Sont présents : Christian Richard, maire
Guy Lafleur, conseiller
Christiane Nadeau, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Serge Genest, conseiller
Guillaume Dusablon, conseiller

23 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 avril 2019

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Embauche au poste de directeur général et secrétaire-trésorier
- 3.2 Embauche au poste de directeur général adjoint
- 3.3 Dépôt et adoption des états financiers pour année 2018
- 3.4 Résolution d'autorisation pour la signature des effets bancaires
- 3.5 Résolution de vente pour taxes.
- 3.6 Résolution pour la collecte à trois voies
- 3.7 Résolution concernant l'ouverture des chemins d'hiver

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

5. URBANISME

- 5.1 Résolution pour la signature de permis
- 5.2 Résolution pour la codification administrative du plan d'urbanisme
- 5.3 Résolution pour la nomination d'un membre au comité consultatif en urbanisme.

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Vacance au poste du conseiller no.5 – démission de M. Émile Brassard

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

8. LEVÉE DE LA SÉANCE





2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 avril 2019

2019-58 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2019

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Embauche au poste de directeur général et secrétaire-trésorier

2019-59 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QU' un comité a été formé pour choisir un candidat;

ATTENDU QUE le choix s'est arrêté sur le meilleur candidat disponible apte à exercer les fonctions;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE Mme Diane Laroche soit nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly en date du 2 avril 2019;

QUE le maire, M. Christian Richard, soit autorisé à signer le contrat de travail de Mme Laroche.

3.2 Embauche au poste de directeur général adjoint

2019-60 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly souhaite combler le poste directeur général adjoint;

ATTENDU QU' un comité a été formé pour choisir un candidat;

ATTENDU QUE le choix s'est arrêté sur le meilleur candidat disponible apte à exercer les fonctions;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE Mme Marie-Pierre Deschênes soit nommée au poste de directrice adjointe de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

QUE Mme Diane Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer le contrat de travail de Marie-Pierre Deschênes.





3.3 Dépôt et adoption des états financiers pour année 2018

2019-61 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2018

Suite à la présentation du rapport comptable par M. Stéphane Laliberté de la firme Desaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l.;

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception des états financiers et de la lettre les accompagnants tels que déposés;

QUE pour donner suite au rendement satisfaisant de la firme comptable, le conseil municipal renouvelle leur mandat pour 2019;

QUE les documents soient disponibles pour consultation au bureau municipal.

3.4 Résolution d'autorisation pour la signature des effets bancaires

2019-62 RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRE

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly soient tirés au nom de la Municipalité et signés de sa part :

par : M. Christian Richard, maire

par : Mme Diane Laroche, directrice générale

Ou dans le cas d'absence ou d'incapacité du maire, ou d'une vacance dans la charge du maire, par le maire suppléant en office, membre du conseil, également, en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale, Mme Diane Laroche, Mme Marie-Pierre Deschênes, directrice générale adjointe est autorisée à signer lesdits chèques et ordres de paiement de la Municipalité;

QUE cette résolution soit communiquée à la dite Caisse Desjardins et demeure en vigueur à compter du 3 avril 2019 jusqu'à ce qu'un avis écrit et signifié au directeur général alors en fonction et que reçu de cet avis dûment accusé par écrit. La présente annule toutes les autorisations précédentes de même nature et pour les mêmes objets.

3.5 Résolution de vente pour taxes 2019

2019-63 RÉSOLUTION DE VENTE POUR TAXES 2019

ATTENDU QUE la liste des immeubles pour arrrages de taxes à l'exercice financier 2018 et des exercices antérieurs et impayés au 15 mars 2018 a été déposée;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la liste déposée et demande à la directrice générale, en date du 15 mars 2019, de transmettre une lettre recommandée à tous les propriétaires qui ont des arrrages dans leur compte de taxes pour les années 2016, 2017 et 2018, dont le montant est supérieur à 150 \$ au 15 mars 2018. On demande à la directrice générale d'indiquer aux propriétaires que leur compte porte intérêt à 12 % et que des frais de 15 \$ sont établis;

QUE la vente pour taxes occasionne des frais exigés par la MRC de Lotbinière;





QUE soit transmis les dossiers de vente pour taxes à la MRC de Lotbinière dans les délais requis, de toutes les propriétés dont le montant dû à la Municipalité est supérieur à 150 \$ et que, aux taxes 2016, 2017 et 2018, seront ajoutées celles de 2019.

3.6 Résolution pour la collecte à trois voies

2019-64 RÉSOLUTION POUR LA COLLECTE À TROIS VOIES

ATTENDU QUE le gouvernement provincial exige, par sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le bannissement des matières putrescibles de l'enfouissement d'ici au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière construira, en 2020, une plateforme de compostage au site d'enfouissement de St-Flavien et qu'une collecte des matières putrescibles sera mise sur pied par les municipalités au printemps 2021;

ATTENDU QUE le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) nécessite de connaître le nombre d'unité d'occupation et le territoire desservis par la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU QUE la Municipalité doit décider si elle souhaite effectuer la collecte partielle des matières putrescibles sur 100 % de son territoire, tel que présenté au forum des maires en février dernier **ou** une collecte sur l'ensemble de son territoire **ou** autre choix;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly informe la MRC de Lotbinière que la collecte des matières putrescibles se fera sur 100 % du territoire.

3.7 Résolution concernant l'ouverture des chemins d'hiver

2019-65 RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité a envoyé un appel d'offre à 3 déneigeurs du territoire et qu'elle n'a reçu aucune soumission;

ATTENDU QUE la Municipalité a été contactée par Excavation St-Antoine 1985 pour offrir ses services de déneigement au même tarif que l'an dernier:

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly demande à Excavation St-Antoine 1985 d'effectuer le déneigement des chemins d'hiver au même tarif que l'an dernier, soit 125 \$ de l'heure plus les taxes applicables.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2019-66 COMPTES À PAYER





Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 9 529 à 9 582 inclusivement, pour un montant total de 110 065,96 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 16 453,79 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 36 877,16 \$.

5. URBANISME

5.1 Résolution pour la signature de permis

2019-67 RÉSOLUTION POUR SIGNATURE DE PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly utilise les services de la firme d'urbanisme DDM;

ATTENDU QUE le responsable de l'urbanisme doit être en mesure de signer des documents tels que les permis;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE M. François Bienvenu soit autorisé, à titre de fonctionnaire désigné, à signer tous les documents, certificats d'autorisation et permis prévus aux différentes lois et règlements en vigueur.

5.2 Résolution pour la codification administrative du plan d'urbanisme

2019-68 RÉSOLUTION POUR LA CODIFICATION ADMINISTRATIVE DU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire mettre à jour la codification administrative de son plan d'urbanisme;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la firme d'urbanisme Groupe DDM procède aux vérifications et mette à jour la codification du plan d'urbanisme de la municipalité.

5.3 Résolution pour la nomination d'un membre au comité consultatif en urbanisme

2019-69 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est à la recherche de personnes pour combler les postes de membre du comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une candidature;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal nomme M. Sylvain Boucher à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, conformément à l'article 4 du Règlement 2002-453 constituant le comité consultatif d'urbanisme.





6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Vacance au poste du conseiller #5 – démission de M. Émile Brassard

2019-70 VACANCE AU POSTE DU CONSEILLER NO. 5 DÉMISSION DE M. ÉMILE BRASSARD

ATTENDU QUE le mandat du conseiller numéro 5, M. Émile Brassard a pris fin le 31 janvier 2019, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 2 avril 2019, un avis de vacance au poste du conseiller numéro 5 est déposé par la directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller numéro 5 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le prochain scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller numéro 5 doit être comblé par une élection partielle;

La directrice générale avise le conseil, conformément à l'article 333 de la loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 5 de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 2 juin 2019.

7. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

2019-71 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 soit adopté séance tenante.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-72 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Christiane Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 31.

M. Christian Richard, maire, prend la parole pour remercier Mme Danièle Genest, responsable de la comptabilité, pour ses bons et loyaux services au sein de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Diane Laroche
Directrice générale, secrétaire trésorière

